

## Fiche Thématique : **Enfance**

<p><b>Éléments du diagnostic partagé</b></p>	<p><i>Territoire de Décines-Charpieu : les 0-14 ans représentent 20 % de la population décinoise (données CAF 1/01/2019).</i></p> <p><i>3-5 ans : 17% de la population décinoise</i></p> <p><i>6-11 ans : 27% de la population décinoise</i></p> <p><i>Sur Decines-Charpieu 402 naissances ont été enregistrées en 2018. Toutefois, le nombre d'inscription scolaire en PS est très souvent supérieur aux nombre de naissances. Ce qui s'explique par les demandes de dérogation et les nouveaux arrivants.</i></p> <p><i>Nombre de familles monoparentales : 446 (19% des familles dont au moins 1 enfants est scolarisé sur le territoire.</i></p> <p><i>8 groupes scolaires publics accueillant <b>3 363 enfants</b> de la TPS au CM2 (année scolaire 2018-2019) : 1 324 en maternelle et 2039 en élémentaire.</i></p> <p><i>4 groupes scolaires en REP, dont 1 en QPV et 2 en QVA, dans lesquels la scolarité peut débiter dès 2 ans (dans la limite des places disponibles).</i></p> <p><i>4 classes ULIS, soit 33 élèves</i></p> <p><i>55 élèves accueillis dans le cadre de l'école inclusive sur l'ensemble des GS (dont 8 en attente de décision de commission et 3 en attente de notification ULIS).</i></p> <p><i>1 classe UP2A sur l'école des Sablons accueillant des enfants allophones domiciliés sur Décines-Charpieu ou dans une commune aux alentours.</i></p> <p><i>2 écoles privées : en attente fiche IEN.</i></p> <p><i>Effectifs périscolaires (moyenne des réalisations par jour sur le mois de juin 2019) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Effectif garderie matin <b>183</b> (dont 2 ESH en ULIS), soit 6 % des effectifs scolaires.</i></li> <li>- <i>Effectif pause méridienne <b>1 478</b> (dont 21 ESH en ULIS), soit 44 % des effectifs scolaires. 61 familles sont facturées au tarif minimum (3.6 % des familles)<sup>i</sup>.</i></li> <li>- <i>Effectif atelier <b>650</b> (dont 3 ESH en ULIS), soit 20 % des effectifs scolaires. 112 familles sont facturées au tarif minimum (14% des familles)<sup>ii</sup>.</i></li> <li>- <i>Effectif garderie du soir <b>97</b>, soit 3 % des effectifs scolaires.</i></li> </ul> <p><i>9 responsables périscolaires</i></p> <p><i>65 animateurs périscolaires</i></p> <p><i>51 ATSEM et 41 ATPE mobilisés sur les temps périscolaires (garderie matin et pause méridien).</i></p> <p><i>2 écoles déclarées en ALSH.</i></p> <p><i>Taux d'encadrement contractualisés dans le PEDT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1 animateur pour 14 en maternelle</i></li> <li>- <i>1 animateur pour 18 en élémentaire</i></li> </ul> <p><i>Renouvellement du PEDT en 2018 avec la signature du plan mercredi en complément et avec pour partenaires : les 2 centres sociaux, Léo Lagrange, le CPNG et l'USEP.</i></p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>Proposer une offre d'accueil périscolaire en adéquation avec les besoins des familles et le respect du rythme de l'enfant.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Mettre en lien et en action le potentiel de la co-éducation</i></li> <li>▪ <i>Consolider l'offre qualitative des temps périscolaire : développer les ateliers éducatifs pour favoriser l'égalité des chances (lecture, ateliers créatifs, découverte des sports, théâtre, etc...)</i></li> <li>▪ <i>Adaptabilité de l'offre pour l'accueil d'Enfant en Situation de Handicap</i></li> </ul>
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p><i>Territoire communal</i></p>
<p><b>Éléments de contexte prospectifs plus ou moins maîtrisables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Evolution des lois instaurées par le ministère de l'Education Nationale</i></li> <li>▪ <i>Evolution de la natalité sur le territoire</i></li> <li>▪ <i>Solde entrée et sortie</i></li> <li>▪ <i>Baisse ou augmentation des effectifs scolaires dans les établissements publics</i></li> <li>▪ <i>Inscriptions dans des établissements privés</i></li> <li>▪ <i>Evolution des financements CAF</i></li> </ul>
<p><b>Atouts/Opportunités identifiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Taux de fréquentation des temps d'accueils périscolaires</i></li> <li>▪ <i>Dynamique partenariale dans le cadre de la coordination du projet éducatif de territoire (COFIL et Comité Technique).</i></li> <li>▪</li> </ul>

<b>Faiblesses/Menaces identifiées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficultés de recrutement d'animateurs périscolaires diplômés</li> <li>▪ Déclin du partenariat avec le tissu associatif communal</li> </ul>	
<b>Modalités prévisionnelles de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>	<b>Echéance</b>
	<i>Déclaration progressive des groupes scolaires en ALSH à fréquence d'un groupe scolaire par an</i>	2019-2022
	<i>Développer des actions de sensibilisation aux handicaps auprès des péri-scolaires.</i>	2019-2022
	<i>Développer un plan de formation en partenariat avec des structures locales</i>	2019-2022
	<i>Développer des actions de sensibilisation aux gaspillages alimentaire sur le temps de pause méridien et ateliers périscolaires (gouter).</i>	2019-2022
	<i>Munir tous les espaces d'accueil du temps méridien de bacs de tris sélectifs et de site de compostes.</i>	2019-2022
	<i>Pérenniser et développer les actions parents/enfants sur le temps scolaire et périscolaire (action REAAP).</i>	2022
	<i>Proposer une sensibilisation aux premiers secours aux élèves de cycle 3, fréquentant le péri- scolaires.</i>	2022
<b>Instances de pilotage/coordination</b>	<i>Coopérateur et comité technique et copil CTG          Coordinations PEDT, Jeunesse et parentalité</i>	
<b>Partenaires mobilisés</b>	<i>IEN, directeurs d'écoles, associations intervenants sur les temps périscolaires, centres sociaux, CPNG, USEP dans le cadre du plan mercredi.          Les services municipaux : petite enfance, jeunesse, développement social, culturel, sport, CCAS, Caf.</i>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'école déclarée auprès de la DRDJCS chaque année (actuellement 2 écoles déclarées en ALSH), seuil fixé à une école par an.</li> <li>- Nombre d'animateurs diplômés recrutés. Actuellement 30 %, seuil fixé à 50 % sur le temps de pause méridien et ateliers du soir.</li> <li>- Cohérence et complémentarité des projets d'écoles et des projets pédagogiques, 100 % d'ici 2022.</li> <li>- Nombre d'action partenariale menée avec des partenaires associatifs autour du thème du handicap. Actuellement 2 sur 2 écoles du territoire (sensibilisation de l'AFP sur toutes les classes élémentaires de l'école Charpieu, action partenariale avec IME sur l'école de la Soie), seuil fixé à au moins 1 action dans chaque école.</li> <li>- Nombre de formation organisée en interne à destination des agents municipaux pour l'accueil d'enfant en situation de handicap (ESH). Nombre d'agents ayant bénéficiés d'une formation pour l'accueil des ESH. Actuellement 1 formation en préparation avec le CAMS de Décines-Charpieu, pour 15 agents. Seuil fixé à 40 agents d'ici 2022.</li> <li>- Nombre de restaurant muni d'un self et d'un site de composte. Actuellement, 4 équipés d'un self, seuil fixé à 6 et 2 restaurants scolaires équipés d'un composte, seuil fixé à 4.</li> <li>- Nombre d'action sur le temps scolaire et périscolaire mise en place chaque année sur le thème du gaspillage. Nombre d'action commune sur l'année, seuil fixé à 1 ou 2.</li> <li>- Nombre d'action parents/enfants menées dans les différents groupes scolaires du territoire. Actuellement 3 actions (Seuil fixé à 5 actions différentes par an):             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bulle musicale + café parents sur l'école des marais</li> <li>▪ Accueil en musique + café parents sur prainet 1</li> <li>▪ Semaines portes ouvertes du périscolaires sur tous les groupes scolaires.</li> </ul> </li> </ul>	

<sup>1</sup> Ayant au moins un enfant inscrit au temps de pause méridien

<sup>1</sup> Ayant au moins un enfant inscrit aux ateliers périscolaires

<sup>1</sup> Ayant au moins un enfant inscrit au temps de pause méridien

<sup>ii</sup> Ayant au moins un enfant inscrit aux ateliers périscolaires